TRIBUNES LIBRES

« J'avais le sentiment d'avoir été pris pour une machine à sous »

La parole à Emmanuel*, professeur de soutien scolaire en français

J'AIMERAIS témoigner de mon expérience. Je travaille pour une entreprise française de soutien scolaire à domicile qui possède 20 000 enseignant.e.s. précaires. Chacun.e signe des CDD d'une heure avec les familles, renouvelable si les parents ont été satisfaits de leur prestation. Le document doit être imprimé par les enseignant.e.s pour légaliser la séance. Celle-ci peut parfois durer une heure et demie ou deux heures, ce qui fait deux contrats de travail. Imaginez maintenant qu'un.e enseignant.e donne deux cents heures de cours particuliers durant une année, cela revient à signer deux cents CDD… la majorité des professeur.e.s particuliers sont des étudiant.e.s, des retraité.e.s., des enseignant.e.s de l'Éducation nationale. Ils peuvent gagner entre 13 et 17 euros net de l'heure. Les parents sont leurs employeurs. L'entreprise n'est que mandataire. C'est la raison pour laquelle ils signent simplement un mandat avec la société. Mais ce mandat ne les protège pas de la précarité. S'ils veulent gagner plus, ils doivent travailler plus. Rien ne leur assure qu'ils travailleront régulièrement avec la même famille. Celle-ci peut rompre le contrat à tout moment, même s'il existe pour les deux parties un préavis d'un mois.

Ils peuvent aussi avoir pour fonction de travailler dans une agence de la société en tant que « formateur » : cela consiste à donner des cours hebdomadaires en petits groupes à des apprenant.e.s en difficultés. Ils ne toucheront pas d'indemnité de fin de contrat.

J'avais l'impression de dépendre à la fois de mes employeurs et de mon mandataire. Je ressentais la joie de mon apprenant.e lorsque ce dernier réussissait son bac de français. Mais vu sous un autre angle, celui de l'entreprise, j'avais le sentiment d'avoir été pris pour une machine à sous. Plus je faisais d'heures, plus cela leur rapportait en matière de profit. Le plus gênant, c'est que les apprenant.e.s, comme les familles, se considéraient, involontairement, comme des clients. En sachant qu'elles me payaient, je ne devais pas « échouer » dans ma pédagogie. Tout était une question de notes et de résultat. Si cela ne s'avérait pas rentable, les familles pouvaient rabaisser leur enfant qui en souffrait par la suite. Je devais alors les soutenir psychologiquement. Inversement, certaines familles m'apprenaient mon métier, en m'expliquant comment je devais procéder sur le plan pédagogique. Et alors, c'est moi qui en souffrais d'humiliation. En somme, nous étions tous dans le même bateau, et subissions le contrecoup des réformes éducatives menées par les gouvernements précédents. J'en avais compris les conséquences lorsque j'avais enfin enseigné pour la première fois.

Il est important de signaler la vision politique de cette entreprise afin de protéger les acquis du service public dans l'Éducation nationale. Dans un entretien au quotidien *Le Parisien*, le directeur général d'Acadomia répondait : « *Il faut cesser le vieux débat entre public et privé pour aller plus loin.* ***Le problème en France est que l'on se refuse à dire que l'éducation, comme la santé, est un marché économique*** [*sic*]. »

Tout est dit.

Cette expérience professionnelle m'a permis de comprendre la violence du système capitaliste. ■

* Le prénom a été modifié.

Macron pourvoyeur d'armes au Yémen

La parole à Jean-Claude Alt, membre de l'association Action Sécurité Éthique Républicaines (ASER)

Le navire *Bahri Yanbu*.

Peux-tu résumer la situation au Yémen ?

Depuis le début de l'année 2015, le conflit au Yémen connaît une terrible évolution du fait de l'intervention militaire d'une coalition menée par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. Cette intervention relève maintenant du crime de guerre : bombardement de bus d'enfants, de zones peuplées de civils, d'un hôtel, d'installations agricoles, d'installations hydrauliques, d'entrepôts contenant des réserves de nourriture, blocus… L'ONU estime que *« la situation humanitaire au Yémen est la pire au monde : 75 % de la population, soit 22 millions de personnes, ont besoin d'une aide et de protection, dont 8,4 millions sont en situation d'insécurité alimentaire grave »*.

Début 2019, il y aurait déjà 80 000 morts, sans compter ceux qui sont morts de faim ou de maladie.

Quelle est la responsabilité du gouvernement français dans ce conflit ?

Il a autorisé d'importantes fournitures d'armes à la coalition et il l'assume. Le 9 mai, Macron a rappelé : *« L'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis sont des alliés de la France. Et ce sont des alliés dans la lutte contre le terrorisme. Nous l'assumons totalement. »* En réalité, des militants d'al-Qaida dans la péninsule Arabique (AQPA) combattent aux côtés de la coalition !

Comment menez-vous cette bataille ?

ASER a demandé au gouvernement la suspension des exportations de matériels de guerre vers l'Arabie saoudite en raison des engagements internationaux de la France, en particulier du Traité sur le commerce des armes des Nations unies qu'elle a ratifié le 2 avril 2014. Ce traité contraint les États parties à suspendre les livraisons d'armes dès lors que sont menées *« des attaques dirigées contre des civils… ou des crimes de guerre tels que définis par les accords internationaux »*.

De nombreux pays, dont l'Allemagne, le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas et la Suisse, ont suspendu leurs exportations d'armes vers l'Arabie saoudite. Le Premier ministre Philippe a donc le devoir et le pouvoir de suspendre sans délai les exportations de matériel de guerre.

Mais Philippe n'a pas répondu. ASER a saisi le tribunal administratif (TA) de Paris. Le TA nous a informés de la destruction, à la demande du ministère de la Défense, d'un document de notre dossier qui confirmait l'utilisation d'armes françaises (frégates, chars, avions ravitailleurs MRTT A330, canons…) dans le conflit. Au prétexte que ce document était « Confidentiel Défense », alors qu'il avait déjà été publié par la presse !

Comment intervient l'affaire du *Bahri Yanbu* ?

Début mai 2019, nous apprenons que ce navire saoudien, venant d'Anvers, est attendu au Havre pour embarquer de nouvelles armes. Nous lançons avec l'Association des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) un référé mais il est rejeté.

Néanmoins, devant la campagne menée en France, le navire saoudien qui attendait devant Le Havre, repart sans prendre livraison de sa cargaison ! C'est un premier succès.

Un jugement sur le fond a-t-il été rendu ?

Non, l'audience au TA de Paris s'est tenue le 11 juin dernier. Le gouvernement a fait valoir que les ventes d'armes étaient un *« acte de gouvernement »*, c'est-à-dire une décision politique sur laquelle les tribunaux français n'ont pas de compétence. Nous attendons la décision du TA d'un moment à l'autre. D'abord sur sa compétence à juger notre demande, puis sur le fond.

Propos recueillis le 30 juin 2019
par Bertrand Devaux

Mayotte « On n'est pas traités comme en métropole »

La parole à deux syndicalistes mahorais

Où en est-on de la mobilisation des salariés avec les syndicats qui avait commencé l'an dernier ?

Cette mobilisation a commencé par des questions d'insécurité à l'école. Tous les acteurs sociaux ont dit qu'il fallait se regrouper et faire l'unité pour combattre. Les syndicats et les associations se sont regroupés. Ils ont appelé à la grève. Cette grève a duré quatre mois, avec les routes bloquées, mais au final, sur toutes les mesures qu'on avait demandées, malgré les promesses du gouvernement, on ne voit rien de concret aujourd'hui.

Un lycée a fermé pendant toute l'année scolaire. Les élèves n'ont pas eu cours. C'est là où tout le monde se battait. Un jeune est mort au lycée, poignardé par d'autres jeunes extérieurs à l'établissement. C'était arrivé à un stade où c'était insupportable. Un enseignant a été attaqué en allant à l'école.

Qu'en est-il de la question des enfants d'immigrants expulsés ?

Lorsque le renvoi des immigrés s'est accentué, des centaines d'enfants arrivés avec leurs parents sont restés à Mayotte. Pour les plus chanceux, ces enfants restaient chez une connaissance de leurs parents, mais quand ces parents d'accueil ne peuvent plus les garder ils se retrouvent à la rue. Aujourd'hui, on a des enfants sans parents qui errent à Mayotte, ils n'ont pas de chez eux, ils n'ont pas de cadre, pas de structure d'accueil, sauf certains qui sont placés en famille d'accueil, mais ce sont des structures qui ne sont pas vraiment encadrées par l'État ou la collectivité. Ils sont livrés à eux-mêmes et vivent d'expédients.

Qu'est-ce que le « système de rotation » dans les écoles publiques qui est en vigueur à Mayotte ?

Il y a deux enseignants et deux classes pour une salle de classe. Un enseignant travaille de 7 heures du matin à 12 h 15, et l'autre de 12 h 30 à 17 h 45 avec un autre groupe d'élèves. L'État nous avait promis la création de 600 classes, mais on n'en a même pas eu une dizaine en deux ans et demi. En outre, ce système de rotation nous oblige à appliquer la réforme des rythmes scolaires ! Donc les enseignants n'en peuvent plus, ils ne vivent plus, car on n'a pas tous la chance d'enseigner dans notre village. Par exemple, je pars à 5 heures du matin pour aller enseigner à 7 heures, mais tu ne peux revenir qu'à 17 heures, et tu passes ta journée à l'école. C'est difficile d'un point de vue familial. Car, nous aussi, on a des enfants dont on doit s'occuper. Quand on est dans une classe en rotation avec 30 élèves, avec une température de près de 40 degrés dans la classe, sans climatiseur, sans ventilateur… franchement, on n'instruit pas, on fait de la garderie ! Donc on se dit : fait-on vraiment partie intégrante de la République française, ou bien a-t-on juste le nom, alors que l'on est à part ? À Mayotte, les mesures qui arrangent le gouvernement, comme les « nouveaux rythmes scolaires », ça s'applique automatiquement tout de suite, mais quand il s'agit du social, on n'est pas traités comme en métropole. ■

Grève générale à Mayotte en 2018.

Repères

Mayotte est une île de l'archipel des Comores, dans l'océan Indien, possession française depuis 1831, devenue département en 2011. Depuis une dizaine d'années, Mayotte est confrontée à une vague d'immigration d'hommes, de femmes et d'enfants fuyant la misère dans les Comores.